

## DECLARATION LIMINAIRE CTR DU 5 novembre 2020

## Monsieur le directeur,

Nous vivons une période très compliquée avec la pandémie et cette situation risque de perdurer et de s'aggraver.

Pour la CGT, la santé des personnels que ce soit au niveau national ou au Siaé prime avant tout.

Malheureusement, la gestion gouvernementale et donc ministérielle de cette crise sanitaire a été chaotique et continue de l'être. Les mesures de prévention restent toujours diverses et variées d'un établissement à l'autre. Même si, on entend bien que chaque établissement a ses spécificités, les consignes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail doivent être identiques à tous. La CGT exige depuis des années la création d'un CHSCT de réseau et cette revendication prend tout son sens à travers la crise sanitaire que nous vivons.

Dans ce contexte, le rôle de la médecine de prévention est essentiel. Les reformes successives du SSA, avec de moins en moins d'infirmiers et de médecins montrent leurs limites dans la période. Le risque sanitaire couplé aux risques professionnels connus dans nos établissements impose un suivi médical renforcé. Il est urgent et indispensable de mettre les moyens humains et matériels pour que chaque établissement dispose d'une médecine de prévention à la hauteur des besoins des personnels.

Lors du confinement général, le SIAé a su maintenir son activité. Votre prédécesseur s'en est félicité: « Avoir assuré la continuité du service pour « faire face » à la concurrence des industriels privés ». Il est dommage qu'au sortir d'un premier déconfinement et toujours dans un état de crise sanitaire grave, on se félicite en premier lieu des résultats et non de la bonne santé des personnels. La protection de la santé mentale et physique des salariés fait pourtant bien partie des objectifs 2020 du service, à juste titre, puisqu'elle est en lien direct avec la continuité et les résultats présents et futurs sur le long terme.

Nous rappelons aussi que nous sommes un service étatique, et donc que nous n'avons pas à être mis en concurrence avec le secteur privé. Cette mise en concurrence est une erreur

stratégique ; elle engendre des pertes de compétence et elle nous conduit aussi à des appels d'offres irréalisables ou bien des retards de signature.

Monsieur le directeur, l'attribution des marchés par la DMAé avec pour seul objectif l'obligation de résultat, sans prendre en compte les moyens et l'organisation du travail, nous envoie droit dans le mur. << Faut que ça vole>> comme vous le dites si bien, alors donnez dans ce cas au SIAé les moyens humains, matériels et conditions sociales.

Définir les activités du service vraiment essentielles au bon fonctionnement de la France en cas de crise sanitaire ou dans le cadre d'une catastrophe doit être une de nos priorités avec une armée au service des citoyens et de leur protection. Notre syndicat l'a déjà dit mais, dans ce cadre précis, la maintenance des « avions de chasse », même si cela reste un point fort de sensibilité sur la sécurité en OPEX, n'est pas pour nous la priorité du moment.

Cette deuxième vague montre aussi nos difficultés à mettre en place le télétravail dont certaines modalités restent à définir avec un véritable cadre juridique (matériel mis à disposition, une prise en charge de l'électricité, du forfait internet, temps de travail etc..). Une personne en télétravail ne peut pas garder ses enfants en même temps, contrairement à ce que certains établissements ont considéré! Sinon cela s'appelle du travail à domicile. Aussi, nous considérons qu'il est indispensable de préserver les personnels avec des rotations en bordée semblable au mois de mars, à travers un PCA. En effet, la priorité qui doit être aussi la vôtre, reste la santé des personnels et non pas les résultats obtenus pendant le confinement.

Cette crise sanitaire amplifie la fracture sociale. De nombreuses entreprises licencient sous prétexte, avéré ou pas, de la pandémie et le secteur industriel aéronautique est l'un des plus impacté.

C'est une des raisons pour laquelle, le SIAé doit jouer son rôle d'amortisseur social en permettant un recrutement exceptionnel. Et c'est bien ce que nous avons proposé à la ministre lors de sa visite à Clermont-Ferrand. Dans un tel contexte, la CGT demande à ce que la question de la réduction du temps de travail soit véritablement posée et mise à l'étude. Travailler moins pour travailler tous et mieux. La question de la jeunesse est aussi au cœur de nos préoccupations. Si le SIAé a su répondre en terme d'apprentissage, les recrutements externes montrent bien une défaillance de candidatures et donc de formation. La réouverture des écoles n'est pas une vue de l'esprit. Il faut désormais une réelle volonté de former la jeunesse à nos métiers spécifiques.

Si cette pandémie a bien des conséquences dans le secteur aéronautique, la CGT n'oublie pas le problème d'attractivité, avec bon nombre de démissions. Cette attractivité doit aussi devenir une réelle priorité avec de meilleurs conditions sociales et de meilleurs salaires.

Les réformes successives n'ont fait qu'affaiblir le statut ouvrier et individualiser le salaire des fonctionnaires, sans pour autant améliorer le pouvoir d'achat. Il est bien question du dégel du point d'indice, du rétablissement des bordereaux de salaire et d'un avancement à la hauteur des besoins pour permettre une meilleure fidélisation et une reconnaissance du travail accompli par les personnels sans oublier la suppression des abattements de zone, la prise en charge de la mutuelle, Etc.

Nous souhaiterions également attirer, une nouvelle fois, votre attention sur les entreprises sous-traitantes de nos établissements. Les conditions de travail y sont souvent inacceptables : Des personnels en CDI sont licenciés et parfois remplacés par des emplois CDD. Ces emplois précaires sont renouvelés en les changeant de poste. Une pression accrue est mise sur ces salariés. Dans de telles conditions, le service rendu ne peut plus être à la hauteur de ce qui est souhaité et ce n'est pas du fait du personnel sur qui retombe systématiquement la faute et qui se voit sanctionner, mis à pied, voire licencier.

Pour la CGT, ces services doivent être ré-internalisés et les employés en place qui le souhaitent doivent être embauchés au SIAé au statut correspondant.

Nous finirons cette déclaration en ayant une pensée pour tous ceux qui se battent pour la liberté d'expression. Les religieux extrémistes qui veulent la censurer et boycotter nos produits sont les mêmes à qui la France se félicite d'avoir vendu des armes. Pour la CGT, les armes ne sont pas des marchandises comme de « La vache qui rit » ou du « Babybel», et leurs exportations doivent rester sous contrôle du parlement. La vente de rafale, qui plus est d'occasion, montre bien la volonté politique de faire de la France un VRP qui se soucie peu de son indépendance et de sa souveraineté.

Merci de votre attention.